Délibération n° 20

AR PREFECTURE
046-200023737-20160707-20_07_07_2016-DE
Reçu le 12/07/2016

GRAND CAHORS

Séance du 7 juillet 2016 à 18 heures 30
Commune de GIGOUZAC – Salle des Fêtes

Aujourd'hui, sept juillet deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Gigouzac –Salle des fêtes

Etaient présents : 43 titulaires dont 9 possédant une procuration
6 suppléants dont 3 possédant une procuration

▪ TITULAIRES :

ARCAMBAL	M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
BOISSIERES	M. PARNAUDEAU Willy,
CABRERETS	M. SEGOND Dominique,
CAHORS	M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SAN JUAN Alain (procuration de Mme Martine LOOCK), M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri (procuration de Daniel COUPY), Mme BONNET Catherine (procuration de Mme BOYER Cathie), M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DELPECH Bernard,
CAILLAC	M. TILLOU José,
CALAMANE	M. DUJOL Jean-Paul,
CATUS	M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
CRAYSSAC	M. FOURNIER Christian,
DOUELLE	M. TREIL Jean,
ESPERE	Mme BOURDARIE Paulette (procuration de M. PETIT Jean),
FRANCOULES	M. GUILLEMOT Jean-Luc,
GIGOUZAC	M. MOLINIE Romuald,
LABASTIDE MARNHAC	M. JARRY Daniel,
LAMAGDELAINE	Mme ARNAUDET Véronique (procuration de M. CORMANE Jean-Pierre),
LAROQUE DES ARCS	M. NOUAILLES Serge,
LE MONTAT	M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration de Mme VANBESSIEN),
LES JUNIES	Mme SIMON-PICQUET Agnès,
MAXOU	M. VIVIER Jean-Luc,
MECHMONT	M. PRADDAUDE Jean-Paul,
NUZEJOULS	Mme DESSERTAINE Brigitte,
PRADINES	M. MARRE Denis, M. STEVENARD Daniel,
ST CIRQ LAPOPIE	M. MIQUEL Gérard,
ST DENIS CATUS	M. FIGEAC Philippe,
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. GILBERT Joël,
TOUR DE FAURE	M. PECHBERTY Jean-Jacques,
TRESPOUX-RASSIELS	M. DIOT Fabrice (procuration de Pascal LAVAUR),
VALROUFIE	M. ANNES Jean-Pierre,
VERS	M. GILES Jérôme (procuration de Geneviève LAGARDE),

▪ SUPPLEANTS :

CIEURAC	M. GARD Michel,
COURS	M. MOLESIN Jean-Pierre,
LAROQUE DES ARCS	M. BONNEMERE Jean-Claude,
LHERM	Mme SALANIE Jacqueline,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST MEDARD	M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents : 34 titulaires - 20 suppléants

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
046-200023737-20160707-20_07_07_2016-DE
Reçu le 12/07/2016

BOISSIERES	Mme GARRIGOU Isabelle,
BOUZIES	M. RAFFY Gilles, Mme MARMIESSE Yvette,
CABRERETS	M. PAULIN Peter,
CAHORS	Mme LAGARDE Geneviève, Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène, Mme BOYER Noëlle, Mme HAUDRY Sabine, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,
CALAMANE	M. FAURE Jean-Pierre,
CIEURAC	M. PEYRUS Guy,
COURS	Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
CRAYSSAC	M. JOUCLAS Guy,
DOUELLE	Mme LANES Bénédicte,
ESPERE	M. PETIT Jean,
FONTANES	Mme VALETTE Roselyne, M. PLANAVERGNE Jean-François,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
LABASTIDE DU VERT	M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
LABASTIDE MARNHAC	Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
LAMAGDELAINE	M. CORMANE Jean-Pierre,
LE MONTAT	Mme VANBESIEN Joëlle,
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien,
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
MERCUES	M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
MONTGESTY	M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
PRADINES	Mme ROUAT Géraldine, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST GERY	M. BORIES Olivier, M. BERNIOT Pierre-Jacques,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,
TOUR DE FAURE	M. EYROLLE Jean-Louis,
TRESPOUX-RASSIELS	M. LAVAUR Pascal,
VALROUFIE	M. NICOLAON Patrick,
VERS	M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance : M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie

Objet : Programme voirie 2016 – Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière pour l'aménagement de la route de Lannac à Trespoux Rassiels

A été adopté à l'unanimité

Délibération n° 20 Affiché
Le 13 JUIL. 2016

GRAND CAHORS

AR PREFECTURE
046-200023737-20160707-20_07_07_2016-DE
Reçu le 12/07/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 7 juillet 2016
Rapporteur : Jean-Paul DUJOL

Rédacteur : Denis MONTPEZAT
Service : Voirie

Objet : Programme voirie 2016 – Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière pour l'aménagement de la route de Lannac à Trespoux Rassiels

Mesdames, Messieurs,

La commune de Trespoux Rassiels, membre du Grand Cahors, a engagé un programme de réfection de la route de Lannac.
En effet, le Conseil départemental du Lot a réalisé une opération d'aménagement d'un carrefour à l'entrée du centre bourg de Trespoux rassiels, entre la route départementale n° 27 et la route de Lannac.
Pour des raisons de contraintes du site, la Communauté d'agglomération du Grand cahors n'a pas pu réaliser le raccordement de la voie communale d'intérêt communautaire à ce carrefour giratoire selon les règles des guides techniques en vigueur. Le coût de ces travaux était estimé par les services techniques du Grand cahors à 12 000 euros HT.
Afin de remédier à ce problème d'entrée d'agglomération et pour sécuriser le carrefour, la commune de Trespoux Rassiels mène une opération de réaménagement de la route de Lannac qui comprend le déplacement de la voie de desserte pour une meilleure adaptation à l'aménagement de la traverse du centre bourg.
La Communauté d'agglomération a donc programmé dans son programme de travaux de voirie 2016, la réalisation d'un enduit bitumineux sur la route de Lannac réaménagée par la commune.

La Communauté d'agglomération a inscrit dans son programme d'investissement 2016 la réfection du revêtement de cette chaussée de Trespoux Rassiels selon des techniques d'enduits bitumineux identiques à l'existant.

Pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire, la commune participera donc au financement des travaux de structures de chaussée et de réseaux.

Par ailleurs, cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux.

Pour cette opération à caractère urbain et de sécurité routière, la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des revêtements de chaussée doit être déléguée par notre groupement à la commune de Trespoux Rassiels pour une gestion globale des travaux (voirie, réseaux, signalisation).

Le plan de financement est le suivant :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

72 RUE WILSON - 46000 CAHORS • TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05 65 20 89 01 • www.grandcahors.fr

AR PREFECTURE
046-200023737-20160707-20_07_07_2016-DE
Reçu le 12/07/2016

Montant total HT	46 052,70 €
Part du Grand Cahors HT	12 000,00 €
Part de la commune de Trespoux Rassiels HT	34 052,70 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

a- De déléguer la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors à la commune de Trespoux Rassiels pour les travaux de la route de Lannac ;

b- D'autoriser la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière du Grand Cahors aux travaux de réfection des chaussée de la voirie d'intérêt communautaire, ci annexée ;

c- D'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

d- D'inscrire au budget 2016 le montant de la participation du Grand Cahors selon les modalités du plan de financement susvisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE